

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Mickaël QUIBEL, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

03 mars 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUIBEL Mickaël, LEBOURG Éric, BODOT Alain, GRUCHY Marie-Laure, FORESTIER Monique, HAMON Sabine, HÉBERT Julien, LETELLIER Norbert, REINE Alain, SANCIER Dominique

En exercice : 11

Nbre de Conseillers

Absents / Excusés : Mme CREIGNOU Béatrice

Présents : 10

Pouvoir de Mme CREIGNOU Béatrice à M. BODOT Alain

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien HEBERT

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 06 février 2026
2. Vote du Compte administratif 2025
3. Vote du Compte de Gestion 2025
4. Affectation des résultats 2025
5. Questions diverses

1- Adoption du procès-verbal du vendredi 06 février 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions concernant l'ensemble du procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée, il propose de procéder au vote.

Le procès-verbal est adopté **à l'unanimité**.

2- Vote du compte-administratif 2025

Sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, conseiller, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2025 qui s'établit ainsi :

Section	Résultat de clôture de 2024	Affectation d'investissement exercice 2024	Résultats 2025	Résultats de clôture de 2025
Fonctionnement	558 629,71	- 98 762,88	102 373,50	562 240,33
Investissement	- 98 762,88	0,00	-108 965,75	- 207 728,63
Résultats	459 866,83	- 98 762,88	-6 592,25	<u>354 511,70</u>

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le compte administratif du budget communal 2025.

Monsieur le Maire explique que le résultat de clôture de la commune en investissement pour l'exercice 2025 s'établit à un solde négatif de 207 728,63 €, cumulant le résultat de 2024 (- 98 762,88 €) et celui de 2025 (- 108 965,75 €). Cette situation se justifie principalement par le décalage dans le versement des subventions attendues pour 2024 et 2025, toujours en attente à ce jour. Il est également essentiel de rappeler que chaque euro engagé l'a été de manière responsable, au service de l'intérêt général et de l'amélioration du quotidien de tous les habitants : sécurité, accessibilité, embellissement du village, modernisation des infrastructures, etc. Notre commune ne dépense pas à la légère, mais investit de façon réfléchie et équilibrée pour le bien commun. Chaque projet mené répond à des priorités identifiées collectivement, avec une gestion transparente et rigoureuse des finances publiques. Nous restons vigilants quant au suivi des subventions promises et continuerons à œuvrer pour une commune dynamique, solidaire et attractive.

3- Vote du compte de gestion 2025

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur principal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4- Affectation des résultats

Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'affecter au budget 2026, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 qui est de 562 240,33 € et le déficit d'investissement de l'exercice 2025 qui est de 207 728,63 € de la façon suivante :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 207 728,63 €
- 2) Le surplus de 354 511,70 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- 3) Le déficit d'investissement de 207 728,63 € est reporté sur la ligne budgétaire 001 « report du déficit d'investissement » en dépenses d'investissement

5- Questions diverses

- Monsieur Bodot, à la demande de Madame Creignou dont il a le pouvoir rappelle, sur les conseils de celle-ci, qu'il est temps de mettre en place des pièges pour les frelons asiatiques, en ciblant particulièrement les grosses reines. La recette recommandée pour le piège est la suivante : un tiers de bière, un tiers de vin blanc et un tiers de sirop de fruits rouges. Elle souligne par ailleurs que le jardin du souvenir, situé au nouveau cimetière, manque de gaieté. Elle propose de remplacer les graminées par des fleurs colorées, choisies pour fleurir à différentes saisons. Monsieur Lebourg

indique qu'il a déjà procédé à l'achat des fleurs nécessaires. Elle ajoute que les plates-bandes du rond-point, en bas de la rue de l'Église, mériteraient également d'être égayées par des plantations plus colorées.

- Madame Hamon s'enquiert de la date à laquelle le solde des travaux d'assainissement sera réclamé aux habitants. Monsieur Quibel précise qu'ils recevront prochainement un nouvel avis de paiement émanant de la Communauté de Communes Terroir de Caux, correspondant à un deuxième acompte de 50 %. Il n'est cependant pas en mesure de communiquer une date exacte. Il informe également que l'entreprise LDTP interviendra de nouveau sur la commune à partir du jeudi 12 mars, pour une durée indéterminée, afin de reprendre certains terrains où il manque de la terre, entre autres travaux.
- Monsieur Letellier évoque l'épisode neigeux de début janvier et attire l'attention sur l'écluse située en face de la salle du conseil, qui s'est retrouvée recouverte de neige, créant ainsi un danger pour les automobilistes. Il suggère d'installer des cônes ou tout autre signalement pour prévenir les futurs accidents. Monsieur le Maire répond que le prochain conseil devra réfléchir à investir dans une lame qui servirait à déblayer la neige mais aussi la terre, la boue selon les cas.
- Monsieur Letellier ajoute que ne se représentant pas aux prochaines élections, il demande à ce que les informations nécessaires lui soient transmises pour mettre à jour le site internet de la commune. La formation d'un membre de la nouvelle équipe municipale à cette tâche sera nécessaire. Enfin, il souligne la nécessité d'améliorer le logiciel actuel pour le rendre conforme au RGPD.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h10, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.